

## **Les accords bilatéraux II et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'UE**

Des accords élaborés sur mesure et favorables à l'économie

---

6 septembre 2004

Numéro 33

# dossierpolitique

---



## **La conclusion des négociations assied le choix du bilatéralisme de la Suisse**

La procédure d'approbation interne a commencé pour neuf nouveaux accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE ainsi que le protocole additionnel sur l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE. L'ensemble des dossiers jouissent d'une large acceptation, car ils apportent à notre pays et à son économie une foule d'avantages et de simplifications et qu'ils renforcent un peu plus nos relations avec notre principal partenaire commercial. Un des dossiers de la série qui démarre avec le présent dossierpolitique examinera les accords et expliquera pourquoi le bilatéralisme suisse produit de bons résultats.

Après le non à l'EEE, la Suisse a décidé de privilégier la voie bilatérale. Les sept premiers accords (Bilatérales I) sont entrés en vigueur en juin 2002 et l'expérience montre que la Suisse, en faisant preuve de fermeté dans les négociations, a trouvé des solutions optimales pour mettre en place un cadre avantageux pour ses relations. Aujourd'hui, les prescriptions légales suisses sont compatibles avec celles de nos partenaires européens dans des domaines importants et l'accès au marché a été considérablement libéralisé dans certains secteurs. Autrement dit, nous disposons maintenant de solutions sur mesure qui préservent notre autonomie législative et nos atouts.

Les négociateurs suisses ont une nouvelle fois fait preuve d'endurance et de ténacité pour la conclusion des Bilatérales II et la négociation du protocole additionnel. Ce dernier s'impose pour l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'UE. Depuis le 19 mai 2004, date à laquelle la Suisse et Bruxelles ont trouvé un accord politique, neuf accords apportant à la Suisse des avantages économiques parfois sectoriels (produits agricoles transformés, par exemple) sont prêts, sans compter le protocole additionnel pour une introduction progressive et contrôlée de la libre circulation des personnes avec les pays d'Europe centrale et orientale. D'autres accords concernent l'économie dans son ensemble.

Depuis la conclusion des négociations, la procédure d'approbation institutionnelle est en cours en Suisse et dans l'UE. Les Chambres fédérales examineront les accords au cours de la session d'hiver à venir et les accords soumis au référendum facultatif n'entreront vraisemblablement pas en vigueur avant 2006.

### **Large soutien de ces accords forts sur le plan politique et favorables à l'économie**

La réaction positive des milieux économiques et des partis politiques montre que le deuxième cycle de négociations bilatérales a atteint des objectifs politiques majeurs et

qu'il satisfait des exigences essentielles de l'économie. Seuls certains milieux conservateurs leurs sont opposés. L'accueil positif réservé aux Bilatérales II s'explique par les conséquences positives que les accords auront pour la Suisse.

### **Des conditions-cadre optimisées pour des branches économiques essentielles**

Pour les activités commerciales suisses et étrangères d'importantes branches économiques, les Bilatérales II se traduisent par une amélioration et une intensification de la collaboration dans plusieurs domaines. Parallèlement, elles préservent les intérêts majeurs de la Suisse. Il faut mentionner en particulier les branches telles que le tourisme, l'industrie alimentaire et la finance. Des PME bénéficieront aussi de l'amélioration des conditions-cadre et de l'accès au marché intérieur européen qui compte 450 millions de consommateurs. C'est essentiel pour la place économique suisse, fortement tributaire du marché intérieur de l'Union européenne.

### **Les entreprises suisses du secteur de l'alimentation lo-gées à la même enseigne**

Grâce à l'accord sur les produits agricoles transformés, l'industrie alimentaire suisse peut exporter ses bons produits dans les pays de l'UE sans devoir s'acquitter de taxes douanières élevées. Cela diminue le prix des produits suisses à l'étranger et accroît la compétitivité de nos producteurs. On suppose que les exportations de chocolat, de pâtes, etc. à destination de l'UE augmenteront d'un tiers environ. Cela représente un volume d'exportation supérieur à 1,3 mrd fr. L'agriculture suisse en profitera aussi. En effet, une hausse des exportations suppose une augmentation de la production et de la demande de produits agricoles.

### Reprise du tourisme suisse

Le tourisme constitue un facteur économique essentiel dans presque toutes les régions de Suisse. Or le tourisme suisse se trouve en concurrence étroite avec d'autres régions touristiques en Europe et ailleurs. La Suisse ne peut plus se permettre des obstacles à la concurrence comme le fait d'exiger un visa des touristes venant des régions prospères du monde, d'autant moins que le visa uniforme pour l'espace Schengen permet aux visiteurs internationaux, disposant d'un pouvoir d'achat considérable, de se mouvoir librement dans toute l'UE. L'accord de Schengen/Dublin supprime cet obstacle. Dans la branche du tourisme, on part du principe que l'adhésion de la Suisse au régime de Schengen en matière de visas contribuera à amener en Suisse davantage de touristes en provenance de Russie, d'Inde, du Japon, etc. En effet, cela réduirait les frais de voyage et éviterait de longues démarches administratives. Toute une partie de l'économie en profite : les hôtels, les chemins de fer de montagne, la restauration, les magasins de souvenirs, etc.

### Le secret bancaire est intact

L'intangibilité du secret bancaire a toujours figuré au centre des nombreuses conditions négociées avec l'UE. C'est la première fois dans l'histoire que le secret bancaire trouve sa place dans un traité international conclu entre deux Etats. Concrètement, cela signifie qu'un avantage concurrentiel de notre place économique visant à protéger les clients, un atout essentiels de nos banques face à la concurrence internationale, est intégralement et durablement mis à l'abri des attaques de l'UE.

### Image positive de nos banques à l'étranger

En échange de la reconnaissance du secret bancaire, la Suisse a contribué activement à ce que les clients des banques qui investissent à l'étranger ne puissent plus dissimuler aux autorités fiscales de leur pays les intérêts touchés. Ainsi, la Suisse fait un geste en vue de la mise au jour de délits en lien avec la soustraction d'impôts indirects (taxes douanières, taxes sur la valeur ajoutée et impôts sur la consommation) et rend plus difficiles les délits dans le domaine de la fraude fiscale. En conséquence, les accords renforcent notre engagement de longue date dans la lutte contre le blanchiment d'argent sale et le financement du terrorisme. La réputation de notre place financière et de notre pays y gagne.

### Consolider le marché du travail suisse

Les branches directement concernées comme le tourisme (3,4% du PIB en 1998), l'industrie alimentaire ou la finance (13,6% du PIB) sont des secteurs majeurs de l'économie suisse et donc de grands employeurs (0,5 mio. d'emplois à plein temps selon l'Office fédéral de la statistique). L'intensification de la concurrence, qui résulte des Bilatérales II, pourrait stabiliser la sécurité de l'emploi. D'après des estimations de l'industrie alimentaire, l'accord sur les produits alimentaires transformés à lui seul pourrait garantir directement ou indirectement 30 000 emplois. Ce serait principalement le cas dans les régions rurales.

### Calendrier de la procédure d'approbation en Suisse

Message du Conseil fédéral	Début octobre 2004
Commissions parlementaires	Automne 2004
Examen des Chambres fédérales	Session d'hiver 2004
Délai référendaire	De janvier à mars 2005
Votation populaire	5 juin / 25 septembre 2005

### Formation à l'étranger de la relève suisse

Le fait d'avoir effectué un séjour à l'étranger pendant les études est certes important pour les branches actives à l'échelle internationale comme le commerce, les services et l'industrie, mais pas uniquement. A l'heure de la mondialisation, de telles expériences sont presque devenues normales et sont donc plus importantes que jamais. La déclaration dans le cadre des accords bilatéraux visant à permettre à la Suisse de participer dès que possible aux programmes européens de formation et de formation professionnelle facilite l'accès des Suisses aux formations et aux cours proposés dans les pays de l'UE et peut donc être considérée comme encourageant la relève. Le bénéfice d'une main d'œuvre disposant d'une bonne formation retombe tant sur les grandes entreprises que les petites entreprises.

### Améliorations dans le domaine de l'asile

L'accord de Dublin interdit aux requérants d'asile de déposer une demande d'asile en Suisse s'ils en ont déjà déposé une dans un pays de l'UE. En effet, tout requérant d'asile qui demande l'asile dans l'UE ne peut le faire

qu'une seule fois dans tout l'espace de Dublin. Adhérer à ce système évite à notre pays de devenir la dernière chance des réfugiés refoulés par l'UE. Aujourd'hui, on estime que, en Suisse, 20% des demandeurs d'asile en sont à leur deuxième tentative. La participation à l'accord de Dublin entraîne un allègement de quelque 80 mio.fr. pour le fisc. En outre, elle présente l'avantage de réduire le travail administratif.

#### **Gain de sécurité grâce à la coopération et à une lutte efficace contre la criminalité**

A une époque où les criminels sont plus mobiles et leurs réseaux plus étendus que jamais, les frontières nationales deviennent de plus en plus insignifiantes pour leurs activités illégales. Par conséquent, il importe que la Suisse accepte une coopération internationale intense dans le domaine de la police et de la justice. L'accord de Schengen propose des instruments incisifs pour lutter contre la criminalité internationale et évite à la Suisse de devenir le refuge des criminels en Europe. Il faut mentionner plus particulièrement la collaboration européenne dans le domaine de la recherche des personnes et des objets via le système électronique SIS, un instrument désormais incontournable dans les pays de l'UE pour la lutte contre la criminalité telle que les activités de contrebande et de passeurs, le trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes. Le maintien des gardes-frontière (contrôle de marchandises) et le renforcement des contrôles douaniers itinérants en Suisse garantissent un contrôle ciblé des personnes suspectes.

#### **Consolider la place économique**

A l'inverse des entreprises associées européennes, les entreprises associées dont le siège est en Suisse et qui ont des filiales dans l'UE paient aujourd'hui des impôts à la source sur les dividendes, les intérêts et les redevances de licences qu'ils versent. Cette réglementation disparaît avec l'accord sur la fiscalité de l'épargne. L'élimination de cette discrimination fiscale des entreprises suisses accroît l'attrait de notre place économique. De plus, le visa de Schengen permet aux spécialistes étrangers employés par des entreprises suisses dépourvues de service des visas de se rendre rapidement et facilement dans l'UE lorsque leur travail le requiert.

#### **Libre circulation des personnes : un accord indispensable qui a fait ses preuves**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, les sept premiers accords bilatéraux s'appliquent également aux neuf Etats membres de l'UE d'Europe centrale et orientale dont l'économie a connu une évolution économique dynamique depuis leur ouverture. On prédit à ces pays un potentiel de croissance élevé pour les années à venir. Ces pays et leur pouvoir d'achat croissant constituent donc des débouchés intéressants surtout pour les entreprises exportatrices suisses. Contrairement aux six autres accords bilatéraux I, l'accord sur la libre circulation des personnes n'est pas étendu automatiquement aux nouveaux Etats membres de l'UE, d'où la nécessité d'un protocole additionnel. Ce dernier prévoit une ouverture progressive (d'ici à 2011) et contrôlée (priorité nationale, augmentation des contingents, mesure d'accompagnement pour protéger le marché du travail) aux citoyens des nouveaux Etats membres de l'UE. En Suisse, il est soumis au référendum facultatif. Un éventuel rejet par le peuple aurait des conséquences négatives et la Suisse renoncerait à des avantages tels que l'amélioration du recrutement de spécialistes étrangers issus des pays d'Europe centrale et orientale. Cela empêcherait également la simplification des démarches pour les Suisses désireux de vivre et de travailler dans un pays de l'UE. Dans ce cas, l'UE pourrait recourir à la « clause guillotine » et refuser la discrimination de certains de ses membres. Dans le pire des cas, cela pourrait entraîner la résiliation des sept accords. Cela nuirait gravement à la place économique suisse et aux bonnes relations avec l'UE et la politique européenne de la Suisse se trouverait confrontée à de grands problèmes.

**Pour toute question :**

heike.scholten@economiesuisse.ch

**Accords bilatéraux II : vue d'ensemble**

Dénomination	Contenu	Type d'accord	Recommandation du Conseil fédéral
Produits agricoles transformés	Actualisation de l'accord de libre échange de 1972 : - Améliore le mécanisme de compensation des prix à la frontière - Allonge la liste des produits - Simplifie et intensifie les échanges.	Accord	-
Fiscalité de l'épargne	UE : prévenir l'évasion fiscale, introduire un système de fiscalité de l'épargne efficace entre les Etats membres de l'UE et les régions associées, instaurer des échanges d'informations automatiques Suisse : rendre inintéressantes les transactions financières visant à contourner la réglementation de l'UE, instaurer des retenues d'impôt à titre de mesure équivalente, préserver le secret bancaire.	Accord	Référendum facultatif
Lutte contre la fraude	Amélioration de l'aide administrative et judiciaire internationale en cas de délit contre les intérêts financiers de l'UE, de ses Etats membres et de la Suisse. Concerne uniquement les délits contre les impôts indirects (TVA, frais de douane, etc.) et les subventions.	Accord	Référendum facultatif
Schengen / Dublin	Participation au système de Schengen : accéder au système d'information de Schengen (SIS), coordonner la politique en matière de visa, renforcer la collaboration entre les autorités judiciaires et la police, participer à la Convention de Dublin sur le premier pays d'asile et à EURODAC.	Accord	Référendum facultatif
Statistique	Participation à des programmes et à des publications de l'Office statistique de l'UE (EUROSTAT) : garantir la transmission, la comparaison et la publication de données statistiques entre la Suisse et l'UE.	Accord	Référendum facultatif
Education, formation professionnelle, jeunesse	Promouvoir la mobilité des étudiants, des apprentis et des jeunes entre la Suisse et l'UE et la participation de la Suisse à des programmes européens.	Déclaration d'intention	-
Environnement	Participation à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ; participation à l'élaboration de mesures de protection de l'environnement.	Accord	Référendum facultatif
Médias	Promotion de la production audiovisuelle en Suisse et dans l'UE ; amélioration des conditions de développement, de production et de distribution des coproductions Suisse-UE ; participation de la Suisse au programme d'encouragement européen MEDIA.	Accord	Référendum facultatif
Imposition des pensions des fonctionnaires retraités de la CE vivant en Suisse	Supprimer la double imposition des fonctionnaires européens retraités installés en Suisse.	Accord	Référendum facultatif